

ANNEXE 1 AU RÈGLEMENT NUMÉRO 3 SUR LES DROITS AFFÉRENTS AUX SERVICES D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL
Services supplémentaires et pénalités 2024-2025

	2023-2024	2024-2025
1. Cours optionnels en éducation physique :		
• cyclotourisme	25 \$	25 \$
• vélo de montagne	160 \$	164 \$
• canotage en eau vive	125 \$	128 \$
• golf semi-intensif	125 \$	128 \$
• hockey	100 \$	103 \$
• patins à roues alignées	75 \$	77 \$
• planche à neige	100 \$	103 \$
• plongée sous-marine	90 \$	92 \$
• randonnée en raquettes	50 \$	51 \$
• randonnée pédestre	50 \$	51 \$
• randonnée en montagne à l'international (3 cours sur 2 sessions)	Entre 670 \$ et 830 \$	Entre 690 \$ et 854 \$
• tennis semi-intensif	25 \$	25 \$
• ultimate Frisbee	100 \$	103 \$
• autonomie et ski de fond	100 \$	103 \$
• exploration plein air	125 \$	128 \$
2. Droits d'inscription au programme <i>Sport-études</i>	55 \$ / session	56,65 \$ / session
3. Droits d'inscription au programme <i>Alliance Sport-Études</i>	50 \$ / session	50 \$ / session
Droits pour les étudiantes et les étudiants à la formation continue		
4. Reconnaissance des acquis et des compétences (autre que celle faisant suite à un échec)	50 \$ / compétence	50 \$ / compétence
5. Réadmission après inactivité en Reconnaissance des acquis et des compétences	139 \$	139 \$
6. Droits d'utilisation des plateformes virtuelles pour les cours à la formation continue	15 \$ / session	15 \$ / session
7. Droits de scolarité maximums par période de cours et d'évaluation à la formation continue (cours hors programme)	6 \$ / heure	6 \$ / heure
8. Droits de scolarité maximums pour une attestation d'études collégiales (AEC) non subventionnée à la formation continue	30 900 \$ / AEC	31 800 \$ / AEC
9. Reprise des tests d'admission ou d'entrevue de validation	25 \$	25 \$
10. Droits maximums pour la passation de tests de compétences numériques TOSA	50 \$	51,50 \$
11. Frais de dépôt de plan(s) de cours pour établissement des équivalences et substitutions	5 \$ / plan de cours	5 \$ / plan de cours
12. Frais d'ouverture et d'analyse de dossier pour une ou un étudiant ou une personne candidate n'ayant pas fait son inscription via le SRACQ	N/A	39 \$
Droits pour les étudiantes et les étudiants à la formation régulière		
13. Droits de scolarité par période de cours et d'évaluation à l'enseignement régulier (cours hors programme)	6 \$ / heure	6 \$ / heure
14. Auditions pour adhérer au programme <i>Danse-interprétation</i>	50 \$ payables à l'École de danse de Québec	50 \$ payables à l'École de danse de Québec
15. Fonds de mobilité durable	12 \$ / session	12 \$ / session
16. Programme étudiant d'assurances collectives (Association étudiante)	130 \$ / année	130 \$ / année
Droits pour toutes les étudiantes et tous les étudiants (formations régulière et continue)		
17. Test KIN-AP pour adhérer au programme <i>Soins préhospitaliers d'urgence</i>	60 \$ payables à la firme responsable	60 \$ payables à la firme responsable
18. Vérification de l'absence d'empêchement pour les stages en milieu de garde (DEC ou AEC) (Confirmation à venir en avril 2024 – Ville de Québec)	21 \$	21 \$
Autres		
1. Document de référence numérique (au DEC)	8 \$	8,24 \$
2. Horaire réclamé après la période prévue	25 \$	25 \$
3. Choix de cours remis après la période prévue	25 \$	25 \$
4. Remplacement de la carte étudiante (carte plastifiée)	10 \$	10 \$
5. Logiciel Antidote	N/A	10 \$
6. Module de changement d'horaire	30 \$	30 \$

NOTE : D'autres droits pourraient être exigés, notamment pour la location d'équipements.

Adopté au comité exécutif du 5 février 2024.